

Le 27/09/2018

A : M SEMERARO  
Inspecteur d'Académie  
du département de Haute-Loire

Objet : renseignement PCS sur ONDE

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous sommes alertés par les directeurs d'écoles du département concernant un point de l'application ONDE.

Dans votre courrier du 27 juin 2018, vous mentionnez qu'il faut dorénavant saisir dans ONDE la Profession et Catégorie Socio Professionnelle (PCS). La CNIL a donné son accord pour le recueil de cette information. Dont acte.

La difficulté pour les directeurs est de compléter cet item lorsque les parents ne l'indiquent pas sur la fiche de renseignements de début d'année. Il n'y a aucune obligation pour eux de donner leur PCS ; certains se demandant d'ailleurs l'intérêt du recueil de cette information pour l'école et l'exploitation qui peut en être faite...


Ainsi, beaucoup de fiches n'ont pas l'item PCS complété. Les directeurs ont récemment reçu un mail leur demandant de remplir la case PCS sur ONDE. Cela est très mal perçu : les directeurs sont sur le pont depuis la rentrée (et même avant) et ne voient pas l'utilité absolue de cette info. Parmi les tâches à effectuer, ils priorisent car ils n'ont pas le temps de tout faire et ils veulent préserver un minimum leur vie privée et familiale !

Nous donnons aux directeurs la consigne syndicale de « faire quand ils auront le temps ». Les élections au conseil d'école arrivent à grand pas et sont une autre urgence à gérer.

Depuis des années, le SE-Unsa alerte sur le temps de travail des directeurs, les responsabilités sans les moyens, les sollicitations sans cesse plus nombreuses. L'allègement des tâches de la direction ne s'est jamais concrétisé, au contraire. Nous rappelons que l'aide administrative aux directeurs n'est plus qu'une peau de chagrin.

Les directeurs n'ont pas besoin de menace, de culpabilisation ou d'injonction. Ils ont besoin de temps, de soutien et de reconnaissance.

Nous restons à votre disposition pour travailler ce dossier. Les directeurs attendent votre soutien et votre compréhension.



Didier FABRE  
Secrétaire départemental SE-UNSA